

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : attestation de dépôt de sommes saisies

Conditions d'obtention

Les sommes concernées doivent avoir fait l'objet d'une opposition ou d'une saisie arrêt ou d'une cession.

Pièces à fournir

- Exploit de huissier notaire accompagné du titre exécutoire
- Timbre fiscal de 1 dinar

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation du procès-verbal et du titre exécutoire 2- Délivrance de l'attestation	Le huissier notaire Le Trésorier Général de Tunisie	De 1 à 3 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : la Trésorerie Générale de Tunisie
Adresse : 10, Avenue Habib Thameur 1069 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la Trésorerie Générale de Tunisie
Adresse : 10, Avenue Habib Thameur 1069 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Article 340 du code des procédures civiles et commerciales .
- code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{ème} paragraphe.
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : délivrance d'un relevé des créances constatées.

Conditions d'obtention

La demande doit émaner de l'intéressé ou son ayant cause .

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Les justifications du règlement
- Timbre fiscal de 1 dinar

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande 2- Délivrance du relevé des créances constatées ou de l'attestation de d'acquiescement	Le demandeur Le receveur des finances	De 1 à 3 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recettes des finances où les créances sont constatées

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recettes des finances où les créances sont constatées

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{ème} paragraphe
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996